

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 22

No. FDS: 390437

V004.0

Révision: 13.06.2018

Date d'impression: 14.01.2022

Remplace la version du: 30.12.2017

Pattex Contact hautes températures

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Pattex Contact hautes températures

Contient:

Acétate d'éthy le méthy lcy clohexane

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue: Colle de contact

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

HENKEL FRANCE ADHESIVES

Rue de Silly 161

92100 Boulogne Billancourt

France

Téléphone: +33 (1) 4684 9000 Fax: +33 (1) 4684 9090

ua-productsafety.fr@henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

Centre Anti-Poisons de Paris, France: Tel (emergency): +33.1.40.05.48.48

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Liquides inflammables Catégorie 2

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Irritation cutanée Catégorie 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire Catégorie 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique Catégorie 3

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. Certains organes: Système nerveux central

Risques chroniques pour l'environnement aquatique Catégorie 2

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



Mention d'avertissement: Danger

Mention de danger: H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations supplémentaires Contient Colophane. Peut produire une réaction allergique.

Conseil de prudence: P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Conseil de prudence:

Prévention

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues

et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.

Conseil de prudence:

Stockage

P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.

Conseil de prudence:

Élimination

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

2.3. Autres dangers

Les solvants contenus dans le produit s'évaporent pendant la transformation et leurs vapeurs peuvent former des mélanges vapeur/air explosifs / facilement inflammables.

Les femmes enceintes doivent absolument éviter toute émanation du produit et le contact avec les yeux.

Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description chimique générale:

Colle

Substances de base pour préparations:

hydrocarbures aliphatiques

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses	Numéro CE	Teneur	Classification
No. CAS	N° d'enregistrement REACH		
Acétate d'éthyle 141-78-6	205-500-4 01-2119475103-46	20- 40 %	Flam. Liq. 2 H225
1.1 /0 0	01 2113 110100 10		STOT SE 3
			H336 Eye Irrit. 2
méthylcyclohexane	203-624-3	25- 40 %	H319 Flam. Liq. 2
108-87-2	01-2119486992-20		H225
			Asp. Tox. 1 H304
			Skin Irrit. 2 H315
			STOT SE 3 H336
			Aquatic Chronic 2
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane	295-763-1, 926-	5- < 10 %	H411 Flam. Liq. 2
92128-66-0	605-8 01-2119486291-36		H225 Asp. Tox. 1
	01-2119400291-30		H304
			STOT SE 3 H336
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	295-763-1, 921- 024-6	1- < 5 %	Flam. Liq. 2 H225
92128-66-0	01-2119475514-35		Asp. Tox. 1
			H304 Skin Irrit. 2
			H315 STOT SE 3
			H336 Aquatic Chronic 2
			H411
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	300-230-4 01-2119475515-33	1- < 5 %	Asp. Tox. 1 H304
93924-37-9			Skin Irrit. 2 H315
			Flam. Liq. 2
			H225 STOT SE 3; Inhalation
			H336 Aquatic Chronic 2
N. 1. (. 1. (. 1. (01 2110475514 25	1 . 5 0/	H411
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger, <0.1% benzene	01-2119475514-35 01-2119484651-34	1- < 5 %	Flam. Liq. 2 H225
64742-49-0			Asp. Tox. 1 H304
			Skin Irrit. 2 H315
			STOT SE 3
			H336 Aquatic Chronic 2
Oxyde de zinc	215-222-5	0,1-< 1 %	H411 Aquatic Chronic 1
1314-13-2	01-2119463881-32		H410 Aquatic Acute 1
			H400
Colophane	232-475-7	0,1-< 1 %	Skin Sens. 1
8050-09-7	01-2119480418-32		H317
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec	271-867-2	0,1-< 1 %	Aquatic Chronic 4
le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	01-2119496062-39		H413 Repr. 2
			H361d

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations" Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de tavail.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:

Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau courante et au savon. Soigner la peau. Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

Contact avec les yeux:

Laver immédiatement avec de l'eau douce ou une solution de rinçage durant au moins 5 minutes. S' il appraît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une sévère irritation des yeux.

PEAU: Rougeurs, inflammation.

Les vapeurs peuvent provoquer un endormissement et des nausées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Dioxy de de carbone, mousse, poudre, jet d'eau, eau pulverisée.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, possibilité de dégagement d'oxy de de carbone (CO) et de dioxy de de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Porter un équipement de sécurité.

Indications additionnelles:

Refroidir les récipients exposés en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection individuel.

Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Mélanger avec une matière absorbant les liquides (sable, tourbe, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément a la section 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil a la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Bien ventiler les lieux de travail. Eviter les flammes nues, la formation d'étincelles et les sources d'ignition. Débrancher les appareils électriques. Ne pas fumer, ne pas faire de travaux de soudure. Ne pas rejeter les résidus dans les eaux. Bien ventiler lors de la mise en oeuvre et du séchage, m me après le collage. Eviter toute source d'ignition (par ex. feu ou poële), même dans les pièces voisines. Débrancher les appareils électriques comme radiateurs, plaques chauffantes, chauffages par accumulation, etc., suffisamment tôt pour qu'ils soient refroidis lors du début du travail. Eviter toute formation d'étincelle, y compris au niveau des disjoncteurs et autres appareils. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hy giène:

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail. Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Après utilisation le récipient doit être fermé hermétiquement et entreposé dans un lieu bien ventilé.

Eviter strictement les températures inférieures à +5 °C et supérieures à +50 °C.

Ne pas stocker avec des denrées alimentaires.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Colle de contact

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour France

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m ³	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Ü
acétate d'éthyle 141-78-6 [ACÉT ATE D'ÉTHYLE]	200	734	Moyenne pondérée dans le temps (TWA):	Indicatif	ECTLV
acétate d'éthyle 141-78-6 [ACÉT ATE D'ÉTHYLE]	400	1.468	Limite d'exposition de courte durée (STEL):	Indicatif	ECTLV
acétate d'éthyle 141-78-6 [ACÉT ATE D'ÉTHYLE]	400	1.400	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
méthylcyclohexane 108-87-2 [MÉT HYLCYCLOHEXANE]	400	1.600	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
oxyde de magnésium 1309-48-4 [MAGNÉSIUM (OXYDE DE), FUMÉES]		10	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
oxyde de zinc 1314-13-2 [ZINC (OXYDE DE, FUMÉES)]		5	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
oxyde de zinc 1314-13-2 [ZINC (OXYDE DE, POUSSIÈRES)]		10	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
colophane 8050-09-7 [COLOPHANE (PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DES BAGUETTES DE SOUDURE, EXPRIMÉS EN ALDÉHYDE FORMIQUE)]		0,1	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	En vironmental Compartment	Temps d'expositio n	Valeur	Remarques			
		n	mg/l	ppm	mg/kg	autres	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Eau douce		0,26 mg/l		8 8		
Acétate d'éthyle 141-78-6	Eau salée		0,026 mg/l				
Acétate d'éthyle 141-78-6	Eau (libérée par intermittence)		1,65 mg/l				
Acétate d'éthyle 141-78-6	Usine de traitement des eaux usées.		650 mg/l				
Acétate d'éthyle 141-78-6	Sédiments (eau douce)				1,25 mg/kg		
Acétate d'éthyle 141-78-6	Sédiments (eau salée)				0,125 mg/kg		
Acétate d'éthyle 141-78-6	oral				200 mg/kg		
Acétate d'éthyle 141-78-6	Sol				0,24 mg/kg		
Oxyde de zinc 1314-13-2	Eau douce		0,0206 mg/l				
Oxyde de zinc 1314-13-2	Eau salée		0,0061 mg/l				
Oxyde de zinc 1314-13-2	Usine de traitement des eaux usées.		0,1 mg/l				
Oxyde de zinc 1314-13-2	Sédiments (eau douce)				117,8 mg/kg		
Oxyde de zinc 1314-13-2	Sédiments (eau salée)				56,5 mg/kg		
Oxyde de zinc 1314-13-2	Sol				35,6 mg/kg		
Oxyde de zinc 1314-13-2	Air						
Colophane 8050-09-7	Eau douce		0,002 mg/l				
Colophane 8050-09-7	Eau salée		0,0002 mg/l				
Colophane 8050-09-7	Sédiments (eau douce)				0,007 mg/kg		
Colophane 8050-09-7	Sédiments (eau salée)				0,001 mg/kg		
Colophane 8050-09-7	Sol				0 mg/kg		
Colophane 8050-09-7	Usine de traitement des eaux usées.		1000 mg/l				
Colophane 8050-09-7	Eau (libérée par intermittence)		0,016 mg/l				

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'expositio n	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
Acétate d'éthyle 141-78-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		1468 mg/m3	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		1468 mg/m3	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		63 mg/kg	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		734 mg/m3	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		734 mg/m3	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		734 mg/m3	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		734 mg/m3	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		37 mg/kg	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		367 mg/m3	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		4,5 mg/kg	
Acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		367 mg/m3	
méthylcyclohexane 108-87-2	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		773 mg/kg	
méthylcyclohexane 108-87-2	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		2035 mg/m3	
méthylcyclohexane 108-87-2	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		699 mg/kg	
méthylcyclohexane 108-87-2	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		608 mg/m3	
méthylcyclohexane 108-87-2	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		699 mg/kg	
hydrocarbures en C6-7,<5% n-hexane 92128-66-0	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		13964 mg/kg	
hydrocarbures en C6-7,<5% n-hexane 92128-66-0	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		5306 mg/m3	
hydrocarbures en C6-7,<5% n-hexane 92128-66-0	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		1377 mg/kg	
hydrocarbures en C6-7,<5% n-hexane 92128-66-0	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		1131 mg/m3	
hydrocarbures en C6-7,<5% n-hexane 92128-66-0	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		1301 mg/kg	
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0		dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		773 mg/kg	
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		2035 mg/m3	
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes,	Grand public	dermique	Exposition à long		699 mg/kg	

L P 50/ 1	1	Í	I	1
cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0			terme - effets systémiques	
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes,	Grand public	Inhalation	Exposition à long	608 mg/m3
cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0			terme - effets systémiques	
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes,	Grand public	oral	Exposition à long	699 mg/kg
cycliques, <5% n-hexane	1		terme - effets	
92128-66-0	Т:11	J	systémiques	200/
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets	300 mg/kg
93924-37-9			systémiques	
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes,	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long	2085 mg/m3
cycliques 93924-37-9			terme - effets systémiques	
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes,	Grand public	dermique	Exposition à long	149 mg/kg
cycliques	_		terme - effets	
93924-37-9 Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes,	Grand public	oral	systémiques Exposition à long	149 mg/kg
cycliques	Grand public	orai	terme - effets	149 mg/kg
93924-37-9			systémiques	
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets	447 mg/m3
93924-37-9			systémiques	
Naphta leger (petrole), hydrotraite < 0.1%	Travailleurs	dermique	Exposition à long	773 mg/kg
benzene 64742-49-0			terme - effets systémiques	
Naphta leger (petrole), hydrotraite < 0.1%	Grand public	oral	Exposition à long	699 mg/kg
benzene			terme - effets	100 mg mg
64742-49-0	0 1 11		systémiques	600 4
Naphta leger (petrole), hydrotraite < 0.1% benzene	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets	699 mg/kg
64742-49-0			systémiques	
Naphta leger (petrole), hydrotraite<0.1%	Grand public	Inhalation	Exposition à long	608 mg/m3
benzene 64742-49-0			terme - effets systémiques	
Naphta leger (petrole), hydrotraite < 0.1%	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long	2035 mg/m3
benzene			terme - effets	
64742-49-0 Oxyde de zinc	Travailleurs	Inhalation	systémiques Exposition à long	5 mg/m3
1314-13-2	Travameurs	Illianation	terme - effets	3 mg m3
			systémiques	
Oxyde de zinc 1314-13-2	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets	83 mg/kg
1314-13-2			systémiques	
Oxyde de zinc	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long	0,5 mg/m3
1314-13-2			terme - effets locaux	
Oxyde de zinc	Grand public	Inhalation	Exposition à long	2,5 mg/m3
1314-13-2			terme - effets	_,-,g
Overde de zine	Crond nublic	dammiana	systémiques	92 mg/kg
Oxyde de zinc 1314-13-2	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets	83 mg/kg
			systémiques	
Oxyde de zinc	Grand public	oral	Exposition à long	0,83 mg/kg
1314-13-2			terme - effets systémiques	
Colophane	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long	117 mg/m3
8050-09-7			terme - effets	
Colophane	Travailleurs	dermique	systémiques Exposition à long	17 mg/kg
8050-09-7	Travailleurs	acrimque	terme - effets	17 mg kg
			systémiques	
Colophane 8050-09-7	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets	35 mg/m3
0030-03-7			systémiques	
Colophane	Grand public	dermique	Exposition à long	10 mg/kg
8050-09-7			terme - effets systémiques	
Colophane	Grand public	oral	Exposition à long	10 mg/kg
8050-09-7	1		terme - effets	
		1	systémiques	

Indice Biologique d'Exposition:

aucun(e)

8.2. Contrôles de l'exposition:

Protection respiratoire:

Masque de protection approprié en cas de ventilation insuffisante.

Filtre de combinaison: ABEKP (EN 14387)

Cette recommandation devra être adpatée en fonction des conditions locales.

Protection des mains:

Les gants recommandés sont des gants en caoutchouc nitrile (épaisseur >0.1mm, temps de pénétration < 30s). Les gants devront être changé après chaque contact même court ou contamination. Gants disponibles en magasins spécialisés: laboratoires, parmacies...

En cas de contact prolongé, il est recommandé de porter des gants en caoutchouc nitrile conformément à la norme EN 374. temps de pénétration > 10 minutes

épaisseur > 0,4 mm

En cas de contact prolongé et répété il est à observer que les normes de pénétration seront en pratique beaucoup plus courtes que celles stipulées par la norme EN 374. Les gants de protection devront être testés quant à leur adaptation au travail spécifique (p.ex. stabilité mécanique et thermique, résistance au produit, antistatique etc.). Aux premiers signes d'usure ils devront être remplacés. Les indications du producteur des gants et mesures de sécurité sont à observer dans tous les cas. Nous conseillons délaborer un plan de soins des mains en collaboration avec le producteur des gants et la fédération industrielle.

Protection des yeux:

Lunettes de protection étanches.

L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:

vêtement de protection approprié

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect liquide

épais

beige Odeur Solvant

seuil olfactif Il n'y a pas de données / Non applicable

pH Il n'y a pas de données / Non applicable Point de fusion Il n'y a pas de données / Non applicable

Température de solidification Il n'y a pas de données / Non applicable

Point initial d'ébullition 75 °C (167 °F)

Point d'éclair < -10 °C (<14 °F); DIN EN ISO 3679
Taux d'évaporation Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité Il n'y a pas de données / Non applicable

Limites d'explosivité

 $\begin{array}{ll} \text{inférieures} & 1,4 \, \%(\text{V}) \\ \text{supérieures} & 8,60 \, \%(\text{V}) \\ \text{Pression de vapeur} & 120 \, \text{mbar} \end{array}$

(20 °C (68 °F))

Pression de vapeur 150 mbar

(25 °C (77 °F))

Pression de vapeur 430 mbar (50 °C (122 °F))

Pression de vapeur 860 mbar

(70 °C (158 °F))

Densité relative de vapeur: Il n'y a pas de données / Non applicable

Densité

(20 °C (68 °F))

Densité en vrac

Il n'y a pas de données / Non applicable

Solubilité

Il n'y a pas de données / Non applicable

Solubilité qualitative

(23 °C (73.4 °F); Solv.: Eau)

Coefficient de partage: n-octanol/eau

Température d'auto-inflammabilité

Il n'y a pas de données / Non applicable

Il n'y a pas de données / Non applicable

Il n'y a pas de données / Non applicable

Viscosité

(Brookfield; 20 °C (68 °F); fréq. rot.: 50 min-1;

Broche N°:4) Viscosité (cinématique)

> 1.000 mm2/s

0,84 - 0,88 g/ml

partiellement soluble

1.700 - 2.300 mpa.s

(20 °C (68 °F);)

Propriétés explosives

Il n'y a pas de données / Non applicable

Propriétés comburantes

Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun connu

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:

Après contact renouvelé du produit avec la peau, une allergie n'est pas à exclure.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Espèces	Méthode
No. CAS	type			
Acétate d'éthyle	LD50	6.100 mg/kg	rat	non spécifié
141-78-6				
méthylcyclohexane	LD50	> 5.840 mg/kg	rat	non spécifié
108-87-2				
hydrocarbures en C6-7,	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
<5% n-hexane				
92128-66-0				
Hydrocarbures C6-C7, n-	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
alcanes, isoalcanes,				
cycliques, <5% n-hexane				
92128-66-0				
Hydrocarbures, C7, n-	LD50	> 5.840 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
alcanes, isoalcanes,				
cycliques				
93924-37-9				
Oxyde de zinc	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
1314-13-2				
Colophane	LD50	2.800 mg/kg	rat	non spécifié
8050-09-7				
phénol, méthyl-4, produits	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
de réaction avec le				
dicyclopentadiène et				
l'isobut y lène				
68610-51-5				

Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

2 (Acute Dermal Toxicity)
2 (Acute Dermal Toxicity)
2 (Acute Dermal Toxicity)
2(4 + D 1T :::)
2 (Acute Dermal Toxicity)
2(4 D 1 T)
2 (Acute Dermal Toxicity)
2(4 - 4 - D 1 T
2 (Acute Dermal Toxicity)
2

Toxicité inhalative aiguë:

Le danger du produit provient de son effet narcotique après inhalation des vapeurs. En cas d'exposition prolongée ou répétée, peut nuire à la santé.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Atmosphère d'essai	Temps d'expositi	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	LC50	200 mg/l		on 1 h	rat	non spécifié
Hydrocarbures, C7, n- alcanes, isoalcanes, cycliques 93924-37-9	LC50	> 23,3 mg/l	vapeur	4 h	rat	OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
Oxyde de zinc 1314-13-2	LC50	> 5,7 mg/l	poussières/brouil lard	4 h	rat	OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	légèrement irritant	24 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	non irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Hydrocarbures, C7, n- alcanes, isoalcanes, cycliques 93924-37-9	irritant		lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Oxyde de zinc 1314-13-2	non irritant		lapins	non spécifié
Colophane 8050-09-7	non irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobut ylène 68610-51-5	non irritant	4 h	lapins	EPA Guideline

Lésions oculaires graves/irritation oculair:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle	légèrement		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
141-78-6	irritant			
hydrocarbures en C6-7, <5% n-hexane 92128-66-0	non irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
Hydrocarbures, C7, n- alcanes, isoalcanes, cycliques 93924-37-9	non irritant		lapins	autre guide
Oxyde de zinc 1314-13-2	non irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
Colophane 8050-09-7	non irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	légèrement irritant	24 h	lapins	EPA Guideline

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
No. CAS				
Acétate d'éthyle	non sensibilisant	Test de maximisation sur le	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
141-78-6		cobaye		
Oxyde de zinc	non sensibilisant	Test de maximisation sur le	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
1314-13-2		cobaye		
phénol, méthyl-4, produits	non sensibilisant	Test de maximisation sur le	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
de réaction avec le		cobaye		
dicyclopentadiène et				
l'isobutylène				
68610-51-5				

Mutagénicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique/ Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Acétate d'éthyle 141-78-6	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
Oxyde de zinc 1314-13-2	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Oxyde de zinc 1314-13-2	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
Oxyde de zinc 1314-13-2	douteuse	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
Colophane 8050-09-7	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobut ylène 68610-51-5	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobut ylène 68610-51-5	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicy clopentadiène et l'isobut ylène 68610-51-5	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
Acétate d'éthyle 141-78-6	négatif	oral : gavage		hamster chinois	OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)
Oxyde de zinc 1314-13-2	négatif	intrapéritonéal		souris	OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)

Cancérogénicit

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité pour la reproduction:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Type de test	Parcours d'applicatio n	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	NOAEL P 1.500 mg/kg	autre	inhalation: vapeur	rat	autre guide

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée::

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'applicatio	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
		n			
Acétate d'éthyle	NOAEL 900 mg/kg	oral: gavage	90 d	rat	EPA OTS 795.2600
141-78-6			daily		(Subchronic Oral Toxicity
					Test)
Acétate d'éthyle	NOAEL 1,28 mg/l	Inhalation	94 d	rat	EPA OTS 798.2450 (90-
141-78-6	_		continuous		Day Inhalation Toxicity)
Oxyde de zinc	NOAEL 31,52 mg/kg	oral:	13 w	rat	OECD Guideline 408
1314-13-2		alimentation	daily		(Repeated Dose 90-Day
					Oral Toxicity in Rodents)
phénol, méthyl-4, produits	NOAEL 500 ppm	oral:	90 Days	rat	OECD Guideline 408
de réaction avec le		alimentation	Daily		(Repeated Dose 90-Day
dicyclopentadiène et			•		Oral Toxicity in Rodents)
l'isobutylène					
68610-51-5					

Danger par aspiration:

La classification du mélange est basée sur les données de viscosité.

Substances dangereuses No. CAS	Viscosité (cinématique) Valeur	Température	Méthode	Remarques
Hydrocarbures, C7, n-	0,5 mm2/s	20 °C	non spécifié	
alcanes, isoalcanes,				
cycliques				
93924-37-9				

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Informations générales:

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

12.1. Toxicité

Toxicité (Poisson):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
Acétate d'éthyle	LC50	270 mg/l	48 h	Leuciscus idus melanotus	DIN 38412-15
141-78-6					
méthylcyclohexane	LC 50	7,0 mg/l	24 h	Morone saxatilis	
108-87-2					
	LL50	12 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish,
n-hexane					Acute Toxicity Test)
92128-66-0					
Naphta, pétrole, traité à l'eau,	LC50	> 1 - 10 mg/l			OECD Guideline 203 (Fish,
léger, <0.1% benzene					Acute Toxicity Test)
64742-49-0					
Oxyde de zinc	LC50	0,142 mg/l	96 h	Thymallus arcticus	OECD Guideline 203 (Fish,
1314-13-2					Acute Toxicity Test)
Oxyde de zinc	NOEC	0,44 mg/l	72 Jours	Oncorhynchus mykiss	autre guide
1314-13-2					
Colophane	LC50		96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish,
8050-09-7					Acute Toxicity Test)
phénol, méthyl-4, produits de	LC50		96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish,
réaction avec le					Acute Toxicity Test)
dicyclopentadiène et					
l'isobut y lène					
68610-51-5					
phénol, méthyl-4, produits de	NOELR		34 Jours	Pimephales promelas	OECD 210 (fish early lite
réaction avec le					stage toxicity test)
dicyclopentadiène et					
l'isobutylène					
68610-51-5					

Toxicité (Daphnia):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	ĔĊ50	164 mg/l	48 h	Daphnia cucullata	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
méthylcyclohexane 108-87-2	EC50	147.000 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
hydrocarbures en C6-7,<5% n-hexane 92128-66-0	EL50	3 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Hydrocarbures C6-C7, n- alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	EC50	3 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 93924-37-9	EC50	3 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger, <0.1% benzene 64742-49-0	EC50	3 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Oxyde de zinc 1314-13-2	EC50	l mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Colophane 8050-09-7	EL50		48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobut vlène	EC50	48 h	 OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)	
68610-51-5			1	

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
Acétate d'éthyle	NOEC	2,4 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia
141-78-6					magna, Reproduction Test)
Hydrocarbures C6-C7, n-	NOEC	0,17 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia
alcanes, isoalcanes, cycliques,					magna, Reproduction Test)
<5% n-hexane					
92128-66-0					
Hydrocarbures, C7, n-alcanes,	NOEC	0,17 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia
isoalcanes, cycliques					magna, Reproduction Test)
93924-37-9					
Oxyde de zinc	NOEC	0,058 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia
1314-13-2					magna, Reproduction Test)
phénol, méthyl-4, produits de	NOELR		21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia
réaction avec le					magna, Reproduction Test)
dicyclopentadiène et					
l'isobut ylène					
68610-51-5					

Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
Acétate d'éthyle	EC50	> 2.000 mg/l	96 h	Selenastrum capricomutum	OECD Guideline 201 (Alga,
141-78-6				(new name: Pseudokirchneriella	Growth Inhibition Test)
				subcapitata)	
Acétate d'éthyle	NOEC	2.000 mg/l	96 h	Selenastrum capricomutum	OECD Guideline 201 (Alga,
141-78-6				(new name: Pseudokirchneriella	Growth Inhibition Test)
				subcapitata)	
hydrocarbures en C6-7,<5%	EL50	55 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga,
n-hexane					Growth Inhibition Test)
92128-66-0					
hydrocarbures en C6-7,<5%	NOEL	30 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga,
n-hexane					Growth Inhibition Test)
92128-66-0					
Naphta, pétrole, traité à l'eau,	EC50	> 1 - 10 mg/l			OECD Guideline 201 (Alga,
léger, <0.1% benzene					Growth Inhibition Test)
64742-49-0					, i
Oxyde de zinc	NOEC	0,017 mg/l	72 h	Selenastrum capricomutum	OECD Guideline 201 (Alga,
1314-13-2				(new name: Pseudokirchneriella	
				subcapitata)	
Oxyde de zinc	EC50	0,17 mg/l	72 h	Selenastrum capricomutum	OECD Guideline 201 (Alga,
1314-13-2				(new name: Pseudokirchneriella	Growth Inhibition Test)
				subcapitata)	
Colophane	EL50		72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga,
8050-09-7					Growth Inhibition Test)
Colophane	NOELR		72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga,
8050-09-7					Growth Inhibition Test)
phénol, méthyl-4, produits de	NOEC		72 h	Selenastrum capricomutum	OECD Guideline 201 (Alga,
réaction avec le				(new name: Pseudokirchneriella	Growth Inhibition Test)
dicyclopentadiène et				subcapitata)	
l'isobutylène				• '	
68610-51-5					
phénol, méthyl-4, produits de	EC50		72 h	Selenastrum capricomutum	OECD Guideline 201 (Alga,
réaction avec le				(new name: Pseudokirchneriella	
dicyclopentadiène et				subcapitata)	
l'isobut ylène				,	
68610-51-5					

Toxicité pour les microorganismes

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
Acétate d'éthyle 141-78-6	EC10	2.900 mg/l	18 h		not specified
Oxyde de zinc 1314-13-2	IC50	5,2 mg/l	3 h	not specified	OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)
Colophane 8050-09-7	EC20		3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Dégradabilité	Temps d'exposition	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	facilement biodégradable	aérobie	100 %	28 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
hydrocarbures en C6-7,<5% n-hexane 92128-66-0	facilement biodégradable	aérobie	98 %	28 day	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
Hydrocarbures C6-C7, n- alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	facilement biodégradable	aérobie	98 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques 93924-37-9	facilement biodégradable	aérobie	98 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger, <0.1% benzene 64742-49-0	facilement biodégradable	aérobie	89 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
Colophane 8050-09-7	facilement biodégradable	aérobie	71 %	28 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	not inherently biodegradable	aérobie	1 %	28 Jours	OECD Guideline 302 B (Inherent biodegradability: Zahn- Wellens/EMPA Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'y a pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses No. CAS	LogPow	Température	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	0,6		OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol/water), Shake Flask Method)
méthylcyclohexane 108-87-2	3,61		non spécifié
hydrocarbures en C6-7,<5% n-hexane 92128-66-0	3,6	20 °C	autre guide
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger, <0.1% benzene 64742-49-0	4 - 5,7		OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol/water), Shake Flask Method)
Colophane 8050-09-7	> 3 - 6,2		OECD Guideline 117 (Partition Coefficient (n-octanol / water), HPLC Method)
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène 68610-51-5	7,56	30 °C	OECD Guideline 117 (Partition Coefficient (n-octanol/water), HPLC Method)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses	PBT/vPvB
No. CAS	rdi/vrvb
Acétate d'éthyle	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et
141-78-6	Très Bioaccumulable (vPvB).
méthylcyclohexane	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et
108-87-2	Très Bioaccumulable (vPvB).
hydrocarbures en C6-7,<5% n-hexane 92128-66-0	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Hydrocarbures C6-C7, n-akanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes,	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et
cycliques	Très Bioaccumulable (vPvB).
93924-37-9	
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger, <0.1%	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et
benzene	Très Bioaccumulable (vPvB).
64742-49-0	
Oxyde de zinc	According to Annex XIII of regulation (EC) 1907/2006 a PBT and vPvB assessment shall not
1314-13-2	be conducted for inorganic substances.
Colophane	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et
8050-09-7	Très Bioaccumulable (vPvB).
phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et
dicyclopentadiène et l'isobut ylène	Très Bioaccumulable (vPvB).
68610-51-5	

12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Eliminer les déchets et résidus conformément aux conditions fixées par les autorités locales

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Seuls les emballages nettoyés soigneusement pourront être recyclés.

Code de déchet 080409

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR 1133 1133 RID ADN 1133 **IMDG** 1133 **IATA** 1133

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADHÉSIFS ADR **ADHÉSIFS** RID ADN **ADHÉSIFS**

IMDG ADHESIVES (Methylcyclohexane)

IATA Adhesives

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR RID 3 3 ADN **IMDG** 3 3 IATA

14.4. Groupe d'emballage

ADR II RID Π ADN Π **IMDG** Π IATA П

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR Dangereux pour l'environnement RID Dangereux pour l'environnement ADN Dangereux pour l'environnement

IMDG Polluant marin IATA Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR Disposition spéciale 640D Code tunnel: (D/E)

Disposition spéciale 640D

RID Disposition spéciale 640D ADN

IMDG Non applicable **IATA** Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15:Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur VOC 80 % (VOCV 814.018 Ord. sur les COV)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique a été menée.

Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales: Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs

applicables au produit:

Préparations dangereuses : Préparations dangereuses :

Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26, R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage

de substances.

Protection des travailleurs: Hy giène et sécurité au travail:

Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R

4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs).

Maladies professionnelles : Code de la Sécurité Sociale (articles L461-1 à 461-8). Tableaux des maladies professionnelles prévu à l'article R 461-1 à 8 publiés dans le fascicule INRS ED835, en accord avec le Ministère de l'Emploi et de la

Solidarité.

N° tableau des maladies

professionnelles:

59

65 84

N° fiche INRS: 113

75 96

Protection de l'environnement: Protection de l'environnement:

Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540

(relatif à la classification des déchets dangereux).

Installations classées:

Loi 76-663 modifiée (relative aux installations classées pour la protection de l'environnement), code de l'environnement article L 511-2 (nomenclature des

installations classées).

RUBRIQUE 16:Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document.Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés

Annexe : scénarii d'exposition:

Les scénarii d'exposition pour le acétate d'éthy le peuvent être téléchargés sur le lien suivant : http://mymsds.henkel.com/mymsds/.490394..en.ANNEX_DE.19414935.0.DE.pdf Sinon, ils sont accessibles sur internet site www.mymsds.henkel.com, en saisissant les chiffres : 490394.